



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

Les propositions



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

1. Les fondamentaux

- La Métro détient la responsabilité essentielle mais la commune doit être partie prenante
- Des actions à mener pour répondre à tous les besoins d'hébergement et de logement



4 propositions qui concernent surtout l'offre nouvelle

Pour un PLH révisé plus ambitieux

Construction logements sociaux

2018

2019



900

900

726

Conventionnement logements privés

2018

2019



130

100

39

20

Réduction de la vacance

2018

2019



250

?

?

Le PLH actuel fixe des objectifs insuffisants, et qui ne sont pas réalisés

Il est nécessaire de le réviser et de le doter de moyens accrus



la Métro doit augmenter son budget logement

(actuellement 7% de l'investissement)

Utiliser tous les leviers nécessaires

Le PLH a identifié un potentiel de 20 000 logements pouvant être mis en chantier pour 2017-2022

L'action foncière

préparer le moyen et long terme (ZAD, ZAC, OAP...)
Permettre la réalisation d'opérations à court terme

L'EPFL au service du PLH

La loi SRU

40 communes en déficit = 8500 logements

Utiliser tous les moyens :
- Prémption
- Activer les pénalités

Un nouvel outil à utiliser pleinement le BRS



L'importance du contrat commune-Métro

Mettre en place l'encadrement des loyers

11 à 12 €/m²/mois



Éviter un accroissement de cet écart



5 à 6 €/m²/mois



Observatoire des loyers



Décision d'encadrement



Concrétiser l'intention exprimée par la Métro

Intervenir pour le logement d'urgence

Une compétence de l'Etat, mais...

- Une exigence humanitaire qui a mobilisé de nombreuses villes.
- Et à l'heure du « logement d'abord », les agglomérations doivent s'en préoccuper

1757
personnes

dénombrées lors de
la Nuit de la
Solidarité le
30/01/2019

dont 683
enfants



Compléter l'action de l'Etat par des actions inscrites dans le PLH révisé, et menées avec les associations



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

2. Changer d'échelle

Produire 40% de logements très sociaux

Il faut produire des logements à bas coût :

- Production de PLAI et de PLAI adapté
- Loyer entre 5 et 5,5 €/ le m²
- 2/3 des demandeurs pourraient en bénéficier
- Ces logements sont indispensables à la réussite du « Logement d'abord »



Soutenir la mobilisation de logements privés à des fins sociales

Soutenir une démarche sociale d'accompagnement

- des locataires
- des propriétaires



Une aide pour la gestion locative adaptée

Maintenir la vocation sociale des logements dans le temps pour :

- Accompagner les familles qui cumulent difficultés économiques et sociales
- Sécuriser les bailleurs
- Conforter l'exercice de la mixité sociale

Orienter la réhabilitation du parc

Traitement des 7000 passoires thermiques de la métropole pour :

- Faire baisser les charges
- Améliorer le pouvoir d'achat des occupants



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

Merci de votre attention !